



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2^{ème} séance de l'annéeSéance du 21 mars 2025

Date de convocation :

Le 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 21 mars, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

Etaient présents : 29 conseillers communautaires**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 29 (dont 16 en visioconférence*)

Votants : 33 (dont 4 pouvoirs)

▪ Dont pour : 33

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

M. Chazy CIRANY

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} viceprésident)*- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)*- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)*- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)*

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- M. Georges DAUBIN*- M. Jean-Luc CELIGNY*- Mme Tania GALVANI*- M. Fabert MICHELY

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Sandra ENJARIC*- Mme Jaqueline FAVORINUS- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Marie-Camille MOUNIEN*- M. Alix NABAJOH*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadège THEOPHILE*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS*- M. Come Philibert MOUEZA

Délibération n°2025.03.02/642

**Remplacement d'un membre
du conseil communautaire
après démission
et modification de
l'ordre du tableau
des assemblées délibérantes
communautaires**

Rapporteur

M. Eric JALTON

Le président

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 26 MARS 2025

- publication sur le site internet
ou notification, le : 26 MARS 2025**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4**

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Tania GALVANI

Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Camille MOUNIEN

Autres conseillères communautaires : Mme Magali MARCIN à M. Teddy FOULE

Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE à M. Fulbert HENRY

Nombre de conseillers absents excusés : 9

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autre conseiller communautaire : M. Fred EUSTACHE

En cours de séance :

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. William SURDIN- Mme Lyliane PIQUION

Autre conseillère communautaire : Mme Maddly GARGAR

Nombre de conseillers absents non excusés : 6

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAIS- M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Rosan RAUZDUEL- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code électoral, en particulier l'article L.273-10 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2023.06.04/433 du conseil communautaire du 23 juin 2023 relative à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire et à la modification de l'ordre du tableau à l'issue de la démission d'un autre membre du bureau communautaire ;

Considérant le rapport du président ;

Par sa correspondance en date du 13 mars 2025, Monsieur le maire de la ville des Abymes a informé Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence du congé du conseil municipal de la ville des Abymes et donc du conseil communautaire de l'EPCI de Monsieur David DAMPIED par lettre datée du 27 décembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L.273-10 du code électoral, c'est donc Monsieur Come Philibert MOUEZA, conseiller municipal de la ville des Abymes suivant de la liste électorale « Abymes, CAP Excellence, la force de l'amour ! » menée par Monsieur Eric JALTON lors des dernières élections municipales et communautaires en date des 15 et 22 mars 2020, qui se voit conférer la qualité de conseiller communautaire, sans qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'exige qu'il soit préalablement installé.

Ce dernier n'ayant pas renoncé à sa nouvelle fonction d'élu communautaire de manière expresse, dans les formes fixées à l'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales pour la démission, le conseil communautaire est invité à prendre acte de son installation au sein de l'assemblée communautaire et de la modification de l'ordre du tableau.

Conformément à la réglementation, le nouveau conseiller prend rang à la suite des conseillers élus antérieurement, c'est-à-dire au dernier rang.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- De **prendre acte** de l'installation en qualité de conseiller communautaire de Monsieur Come Philibert MOUEZA, conseiller municipal issu de la ville des Abymes, en remplacement de Monsieur David DAMPIED, élu communautaire démissionnaire.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Réception par le préfet : 26/03/2025
Publication : 26/03/2025

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Aymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 26 MARS 2025

Le président de séance

Le président

Eric JALTON



Le secrétaire de séance

Le 10^{ème} vice-président

Chazy CIRANY



- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 26 MARS 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Aymes, le 26 MARS 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 26 MARS 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 26 MARS 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 26 MARS 2025